



Note de synthèse à destination des citoyens retraçant les informations financières essentielles des budgets primitifs 2018

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville : <http://ville-ste-livrade47.fr/>

PARTIE 1 : Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 17 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 21 mars 2018.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a pour vocation de préparer l'avenir.

PARTIE 2 : Budget principal de la commune

Ce budget d'un montant global de **10 084 000 €** s'équilibre tant en section de fonctionnement que d'investissement comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	6 326 000.00 €	6 326 000.00 €
Section d'investissement	3 758 000.00 €	3 758 000.00 €
TOTAL	10 084 000.00 €	10 084 000.00 €

I) La section de fonctionnement

1) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal (*les charges de personnel s'élèvent à 2 918 715.00 €*), l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer, l'autofinancement des investissements et s'élèvent à 6 326 000.00 €.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 6 326 000.00 €.

Dotation forfaitaire : stabilité après une baisse constante depuis 2014

2014 : 826 738 €

2015 : 709 738 €

2016 : 604 138 €

2017 : 551 798 €

2018 : 559 984 €

Après 4 années de baisse consécutive, la dotation globale de fonctionnement ne connaîtra pas de baisse en 2018. En effet, la ville percevra une très faible augmentation de la dotation globale de fonctionnement en lien avec l'évolution de sa population.

Les principales recettes et dépenses de la section :

Des recettes de fonctionnement estimées à 6 326 000 €

Chapitre	BP 2018
013 - Atténuations de charges	298 124.00
70 - Produits des services	130 882.00
73 - Impôts et taxes	3 817 633.00
74 - Dotations et participations	1 384 227.00
75 - Autres produits de gestion courante	30 950.00
76 - Produits financiers	12 690.00
77 - Produits exceptionnels	4 040.00
042 -Opérations d'ordre – travaux en régie	40 000.00
002 - Résultat reporté N-1	607 454.00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	6 326 000.00

(002 = Résultat BP principal + intégration résultat CAFI soit : 604 478.98+2975.22)

Des dépenses de fonctionnement estimées à 6 326 000.00 € :

Chapitre	BP 2018
011 - Charges à caractères général	1 394 130.00
012 - Charges de personnel	2 918 715.00
65 - Autres charges de gestion courante	701 255.00
66 - Charges financières	178 820.00
022 – Dépenses imprévues	125 000.00
042 -Opérations d'ordre	186 727.00
023 – Virement à la section d'investissement	821 353.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 326 000.00

2) La fiscalité

Le Conseil municipal doit fixer les taux d'imposition (de la part communale) qui seront appliqués aux bases déterminées par les services de la direction des finances publiques. Le produit attendu constitue la recette fiscale directe de la collectivité.

Il revient donc à l'assemblée délibérante de voter, pour l'exercice 2018, le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation (TH), la taxe sur le foncier bâti (TFB) et la taxe sur le foncier non bâti. (TFNB)

Vu l'état 1259 TH-TF de notification des taux d'imposition de 2018 de la taxe d'habitation et des taxes foncières communiqués par les services fiscaux.

Considérant les bases 2018 aux montants suivants :

Nature de la taxe	Bases effectives 2017	Bases prévisionnelles 2018 notifiées	Variation 2017/2018
Taxe d'habitation	6 725 459	6 850 000	+ 1.85 %
Taxes foncières sur les propriétés bâties	5 979 104	6 054 000	+ 1.250 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	175 224	176 800	+ 0.90 %

*Le produit attendu des impôts locaux serait de **2 618 043 €**.*

Considérant la nécessité de consolider les marges financières de la collectivité, notamment son taux d'autofinancement, tout en tenant compte d'un contexte économique et social difficile, il a été proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition applicables en 2018.

Le Conseil municipal a décidé le 9 avril 2018 :

- De maintenir, pour l'année 2018, les taux suivants :

	Rappel 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	12.57 %	12.57 %
Taxes foncières propriétés bâties	25.56 %	25.56 %
Taxes foncières non bâties	118.55 %	118.55 %

La section d'investissement du budget de la commune

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

1) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Des recettes d'investissement estimées à 3 758 000 € :

Chapitre	BP 2018
13 - Subventions	152 908.00
10 - FCTVA - Taxe aménagement	175 493.00
1068 - Affectation de la section de fonctionnement	1 391 780.00
16 - Emprunt	11 322.00
023 – Virement de la section de fonctionnement	821 353.00
024 – Produits des cessions d'immobilisations	44 000.00
040 - Dotations aux amortissements et transferts d'ordre	172 346.00
041 – Opérations d'ordre patrimoniales	101 306.00
TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES	2 870 508.00
RESTES A REALISER 2017	887 492.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 2018	3 758 000.00

Des dépenses d'investissement estimées à 3 758 000.00 €

Chapitre	BP 2018
Opérations d'équipement	1 227 429.00
16 - Emprunt	408 641.00
022 – Dépenses imprévues	89 275.00
040 - Travaux en régie	40 000.00
041 - Opérations patrimoniales	101 306.00
001 - Résultat antérieur déficit 2017	424 608.00
TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES	2 291 259.00
RESTES A REALISER 2017	1 466 741.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2018	3 758 000.00

DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2018:

Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
023 – Eglise	5 000.00	
029 – Réserves foncières	15 000.00	
0420 – Acquisitions matériels et mobiliers, informatique	123 475.00	28 000.00
0430 – Centre Technique Municipal	7 500.00	
053 – Sport et matériel + stades	57 500.00	
055 – Aménagement St Martin	300 000.00	100 000.00
056 – Agrandissement cimetière	3 900.00	
059 – OPAH	87 500.00	
060 – Programme accessibilité	83 000.00	
061 – Entrée de ville	61 339.00	
063 – Maison des ados	51 700.00	11 322.00
111 – voirie	236 115.00	13 586.00
222 – Batiments communaux	195 400.00	
Total opérations équipement	1 227 429.00	152 908.00

PARTIE 3 : Budgets annexes

1) ZAC DE BUGATEL

Ce budget d'un montant global de **51 809 €** s'équilibre tant en section de fonctionnement que d'investissement comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	51 809 €	51 809 €
Section d'investissement	Néant	Néant
TOTAL	51 809 €	51 809 €

Nous espérons, à travers ces quelques explications synthétiques être parvenus à vous faire mesurer les enjeux importants auxquels la commune est confrontée et les ambitions que l'équipe municipale poursuit au quotidien pour les livradais.

Pierre-Jean PUDAL,

Maire de Sainte-Livrade-sur-Lot